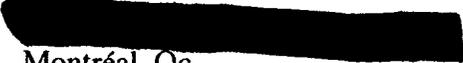


Richard Gauthier,
Ph.d. histoire de l'architecture (2004)

Stagiaire post-doctoral,
Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain,
Université du Québec à Montréal
www.patrimoine.uqam.ca
Centre interuniversitaire d'Études sur les Lettres, les Arts et les Traditions (CÉLAT)


Montréal, Qc



**Mémoire déposé à la Commission de la Culture,
dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec**

**L'avenir du culte dans le processus de la
patrimonialisation des églises au Québec**

19 août 2005

*« [...] l'on ne voit et l'on n'entend rien dans les temples qui ne
convienne à toutes les croyances en commun. »*

(saint) Thomas More, L'utopie (1516)

Résumé

Dans le processus actuel de la patrimonialisation des églises, il m'apparaît urgent de dégager des voies d'avenir entre des conceptions du sacré trop cristallisées et romantiques, d'une part, et la sèche gestion technocratique de ces immeubles, d'autre part.

Entre la tête et le cœur est à situer l'avenir des églises, autour d'une notion de la patrimonialisation qui n'est pas nécessaire idéologique, mais plutôt la simple garantie de leur pérennité.

Une bonne patrimonialisation implique un réenracinement des églises dans leur pays réel afin de les réactiver comme centres communautaires, soit par la cohabitation des usages traditionnels à de nouveaux, ou par une « conversion » plus radicale des lieux.

La patrimonialisation cherche ainsi à préserver, par-delà même ce devenir des églises, la figure de leur pérennité.

Dans tout cela, le culte a encore sa place, mais celui-ci devra désormais occuper une position excentrée tant au niveau des idées que, idéalement, dans l'organisation de l'espace. Sur ce dernier point, laisser le chœur vacant serait une excellente manière de démontrer que l'église est à tout le monde et que les principaux intervenants concernés renoncent à faire main basse sur sa valeur symbolique. Le processus de la patrimonialisation seul aurait donc le dernier mot, comme l'expression d'une volonté collective de perdurer.

1. Un très bref historique

Dans un premier temps, les églises du Québec ont été édifiées au rythme de l'occupation et du développement du territoire et selon un jeu d'influences sociales, religieuses et économiques bien reflété dans leur parti architectural, leur style, les oeuvres d'art qu'elles renferment. Puis, plus particulièrement depuis la seconde moitié du XX^e siècle, elles sont l'objet d'un processus de patrimonialisation d'abord initié par les experts et, plus récemment, appuyé par la population et faisant lui aussi écho à un jeu d'influences puisant aux tensions sociales, religieuses et économiques contemporaines.¹

Avec la montée de la sécularisation depuis la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) et en particulier avec la « Révolution tranquille » - cette révolution culturelle des années 1960 dont

¹ Le 19 août 2005, monsieur Fernand Lévesque, du ministère de la Culture et des Communications, a délicatement porté à mon attention la chronologie en deux temps de la patrimonialisation des églises au Québec.

l'onde de choc se fait encore sentir -, des menaces ont commencé lourdement à peser sur l'ensemble du patrimoine immobilier que sont les églises au Québec.

Au début, ce sont les petites églises qui ont été aliénées, surtout de traditions protestantes et dans des régions éloignées des grands centres urbains, notamment en Estrie. Par la suite, les grands travaux de rénovation urbaines, en particulier ceux de Montréal, ont entraîné l'aliénation d'églises ou leur démolition systématique. Dans ces deux moments de l'histoire de la patrimonialisation des églises, rien n'a fondamentalement changé en ce qui a trait les conceptions qui les encadraient. Le troisième moment, beaucoup plus grave que les deux précédents, est l'actuel. Il s'agit maintenant d'une crise généralisée qui menace les églises, aggravée par l'habitude de se référer à des normes qui apparaissent dorénavant désuets².

2. Des impasses

Dans le processus de patrimonialisation des églises au Québec, quatre embûches majeures attirent mon attention³. La première concerne le « tout-au-patrimoine », la deuxième, le « culte des monuments », qui emprunte au registre religieux, la troisième est l'abus du terme « patrimoine religieux » et pour la quatrième un des effets les plus pernicioseux de tout cela est le ras-le-bol à l'égard du patrimoine qu'exprime une frange de la population.

2.a. Le « tout-au-patrimoine » est cette propension à tout annexer au patrimoine en négligeant la capacité réelle de la société pour assumer les frais de cette « fringale ».

2.b. Le « culte des monuments », repéré aussi tôt qu'en 1903 par l'historien de l'architecture viennois Aloïs Rielg, est ce réflexe mimétique, voire de substitution, qui fait en sorte que l'on confère aux biens patrimoniaux un statut empruntant à un univers religieux, assez rigide il est vrai, et à ses rites de sacralisation.

2.c. Quant à l'emploi du terme « patrimoine religieux », il devient abusif lorsqu'on finit par croire qu'il faille davantage sauver la religion que le patrimoine.

2.d. Ensemble, ces embûches créent une dynamique qui empêche une patrimonialisation des églises qui soit appropriée pour aujourd'hui. Sacrifiant l'avenir sur l'autel du passé, elles ont l'effet de nuire plus qu'aider à la sauvegarde des églises. L'exact corollaire de ces embûches est leur contraire. En plus de provoquer auprès d'un bon nombre de citoyens un mépris du patrimoine, il cantonne bien des décideurs qui doivent fonctionner coûte que coûte, dans des règles

² Toujours le 19 août 2005, le professeur d'urbanisme Gérard Beudet, de l'Université de Montréal, m'a fourni verbalement cette chronologie en trois actes des ratés de la patrimonialisation des églises. Je l'en remercie.

³ Le livre *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer* (2005), des historiens de l'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset, m'a été particulièrement utile pour nommer clairement certaines difficultés qui entravent la patrimonialisation des églises.

procédurales assez sèches. L'inflation du sacré et sa rigidité finit par aboutir à son évacuation dans la pratique. « Qui veut faire l'ange fait la bête! » disait Pascal...

3. Des brèches

Entre la tête et le cœur, il y aurait certainement quelques solutions. Celle que je chéris le plus, pour le moment, provient d'un changement de mentalité dans le processus même de la patrimonialisation des églises au Québec. Il s'agit de la « conversion », ce terme laïque, malgré tout, mis à l'honneur aux premières pages du numéro 131 de mai 2005 de la revue *ARQ (Architecture-Québec)*⁴. Il suppose que les conceptions pétrifiées qui encadrent habituellement la patrimonialisation des églises doivent être dépassées au profit de concepts plus souples qui tiennent compte des besoins d'aujourd'hui. Bien sûr, de tels besoins entraînent du point de vue architectural des altérations plus ou moins radicales, mais il appert que ce soit le prix à payer pour la sauvegarde des églises. Une église étant comme une maison ancestrale, chaque génération a le devoir d'en conserver les charmes, quoiqu'il va de soi qu'elle l'habite le plus confortablement possible selon les standards de son époque.

Assurer la figure pérenne des églises au Québec, cela veut dire insister davantage sur leur nature communautaire, étant donné que le culte (leur fonction originelle) ou leur symbolique traditionnelle (agencée autour du culte aussi) ne suffisent plus à cette tâche. Une telle insistance aurait des conséquences pour les nouveaux usages que l'on en fait, pour les régimes de propriétés qui les régissent, pour la planification urbaine, etc., et jusque dans les contre-perspectives à adopter au niveau culturel.

4. L'avenir du culte

En 1968, dans son maître ouvrage *Théologie de la ville*, l'on retrouve sous la plume du Jésuite Joseph Comblin cette affirmation applicable au Québec :

« Les cathédrales des villes tout comme les églises des villages sont l'expression de l'âme des peuples. Elles sont les symboles et la proclamation de leur volonté de former une communauté, une revendication d'être social, une proclamation de la culture et de ses espoirs communs. »⁵

Les églises relèvent d'une coïncidence entre le christianisme et les aspirations communes d'une collectivité. En terme d'aujourd'hui, cette « coïncidence » se traduit par la recherche de compatibilité lorsqu'il est question d'utiliser à d'autres fins que le culte les églises, ne serait-ce qu'en cohabitation avec leur fonction première.

L'utopie, soit l'altérité fondamentale qui travaille ces lieux dans la visée d'un développement humain intégral, n'est pas fondée sur le seul culte et les dogmes chrétiens. En la matière, la balle est plus souvent qu'autrement dans le camp des gouvernants civils pour la bonne suite des

⁴ Pages 9-10.

⁵ Page 395.

choses. Au point qu'il reviendrait probablement aux seuls gouvernants civils plutôt qu'aux autorités religieuses, d'évaluer ce qui est compatible ou non lorsqu'il est question d'utiliser une église à d'autres fins que le culte.

Il n'empêche que le culte a encore sa place dans les églises, même si cette place se doit d'être plus modeste. D'une part, parce que l'État a intérêt d'y conserver le culte, comme une contribution culturelle forte qui, entre autres, est le garant d'une certaine ambiance des lieux et fait en sorte que des éléments architecturaux déterminants (comme les clochers) ne tombent pas en désuétude. D'autre part, parce que les autorités ecclésiastiques ont intérêt à conserver de tels lieux astreignant les communautés chrétiennes à l'effort du dialogue et à l'articulation d'une théologie de la culture constamment en recherche d'une plus grande maturité. Bref, les églises demeureraient des interfaces à privilégier.

5. Culte, culture et politique

Idéalement, l'on devrait éviter de continuer la célébration du culte dans le chœur. L'occupation du chœur par le culte a traditionnellement défini d'une manière exclusive l'église au cours des âges. Le cléralisme en est la dérive détestable. Poursuivre cette occupation sans trop se questionner prêtre flanc à l'idée que rien n'a fondamentalement changé, ce qui m'apparaît hasardeux, tant comme posture intellectuelle que comme choix politique, dans une société pluraliste comme le Québec contemporain.

Déplacer le culte dans d'autres espaces de l'église est faisable - expériences à l'appui. Même que dans certains cas, la formule convient mieux afin de favoriser le rassemblement liturgique.

Par respect pour la grande diversité des sensibilités qui évoluent au sein de la société québécoise, les chœurs ainsi laissés vacants seraient soumis aux seules lois du processus de la patrimonialisation des églises. Alors, il serait hautement souhaitable que ladite patrimonialisation ne constitue pas une nouvelle idéologie commune qui ne fait que chasser les précédentes, mais que l'on se contente d'en faire le simple garant de la pérennité des lieux. En l'occurrence, les lieux par excellence qui ont si longtemps défini les églises ne seraient plus que des « vacuums collectifs » patrimonialisés. Le signal des principaux intervenants concernés serait on ne peut plus clair : personne n'a à faire main basse sur la valeur symbolique des lieux. Pour l'heure, cette précaution peut paraître superflue, mais, si une bonne patrimonialisation des églises est en route, l'enjeu risquerait de redevenir crucial, comme il l'a été jadis et qu'il semble encore l'être, hélas, en certains quartiers.

Autour d'une notion consensuelle, humble, mature et assez apolitique de la patrimonialisation des églises, il m'apparaît, dans l'état actuel de ma réflexion, que les différents paliers de l'État québécois, les autorités ecclésiastiques, le secteur privé même et, ultimement, toute la population, y trouveraient leur compte. À vrai dire, il m'est difficile de concevoir l'avenir du culte autrement que par ce créneau dans les circonstances actuelles.

Richard Gauthier,
rédigé à Montréal, le 19 août 2005